LOI DE HUBBLE ET OBSERVABILITE DE L'UNIVERS

Gérôme Taillandier

Selon Hubble, si la vitesse de récession est donnée de manière exacte par sa formule, cette vitesse doit être égale à la vitesse de la lumière pour environ 4000 mégaparsecs, 13 Gyr.

Autrement dit, cette limite marque la limite d'observabilité de la lumière, donc de l'univers.

L'incertitude sur la valeur de la constante de Hubble permet de supposer que cette valeur s'étend jusqu'au Big Bang, et que l'univers observable ne peut aller au-delà du BB.

Cependant, rien ne nous interdit de supposer qu'il y a un pré-BB, comme le montre la cosmologie des cordes de Gasperini.

Comment se fait-il que cet au-delà de l'univers observable ne soit pas observé ?

Seule la loi de Hubble nous permet de l'expliquer.

Il en résulte que, comme dans la cosmologie des cordes impliquant un pré-BB, il existe un univers non-observable mais parfaitement réel, constitué par la

remontée du cours du temps à partir du BB = 0, par l'antimatière de Dirac ; ce qui constitue le conoïde inversé du schéma de Gasperini.

La non-observabilité du pré-BB est le résultat de la loi de Hubble, laquelle n'a pour l'heure, aucune explication sérieuse.